



Mairie d'Aime-La-Plagne

1112, Avenue de Tarentaise

BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne Cedex

www.ville-aime.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°54/FIPM/2022 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement.

Fête de Rentrée du Pavillon du Dimanche 09 Octobre 2022.

Rue du Prince, Commune d'AIME LA PLAGNE.

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-4,

VU le Décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifié et complété par les décrets n° 69-150 du 5 février 1969, 72-472 du 12 juin 1972, 72-541 du 30 juin 1972, 73-358 du 27 mars 1973, 73-561 du 28 juin 1973, 73-1074 du 3 décembre 1973, 74-234 du 13 mars 1974, 75-113 du 27 février 1975, 75-131 du 7 mars 1975, 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment les articles R 110-1, L 411-1, R 412-1, R 415-5, R 415-11, R 417, R 417-5, R 417-9, R 417-10, R 431-10 du Code de la Route.

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ou complété par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10 et 15 juillet 1974, 6 et 7 juin 1977 et notamment les articles 4 et 9,

VU l'Avis Favorable de la C.O.V.A. en date du 05 Octobre 2022

VU la demande présentée le 23/09/2022 par Mme Audrey ROMEO JACQUIER pour l'APPEL du PAVILLON,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures temporaires pour améliorer l'animation et permettre certaines manifestations exceptionnelles,

ARRETE :

Article 1^{er} -

Afin de permettre l'organisation de la Fête de la Rentrée du Pavillon organisée par l'APPEL du Pavillon, le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits sur la Rue du Prince et plus précisément entre les N°271 et le N°455 située sur la commune d'Aime La Plagne.

Article 2 -

La réglementation prévue à l'article 1 ci-dessus est applicable pour :

Le Dimanche 09 Octobre 2022 de 08h00 à 19h00 Inclus.

Article 3 -

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et du 7 juin 1977.

La mise en place et la dépose de la signalisation sont à la charge du demandeur.

Article 4 -

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Aime La Plagne, Monsieur le Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera transmise à Mme Audrey ROMEO JACQUIER pour l'APPEL du PAVILLON.

Article 5 -

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Fait à AIME LA PLAGNE, le mercredi 5 octobre 2022

**Le Maire,
Corine MAIRONI-GONTHIER**


**Pour le Maire empêché
L'Adjoint**
N. GENETTAZ

Mairie d'Aime La Plagne – Cœur de Tarentaise

Services administratifs : 04 79 09 74 38

Services techniques : 04 79 09 78 82

Police municipale : 04 79 09 72 51

Email : mairie@mairie-aime.fr

Email : police.municipale@mairie-aime.fr